

Séance ordinaire du 05 juin 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-022

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire de Serrières en Chautagne et du passage sur géothermie de l'école et de l'espace de Fortis

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 30 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 juin, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

| Nom complet | Présents | Absents représentés | Absents excusés | Nom du mandataire le cas échéant |
|----------------------------|----------|---------------------|-----------------|----------------------------------|
| TOUGNE-PICAZO Brigitte | X | | | |
| JOURDAN Jean-Marc | | X | | MERLE Alexandre |
| PARIS Nicole | X | | | |
| BOTTOLI David | | | X | |
| BONVARLET Pierre-Alexandre | X | | | |
| DESLOGES Laurence | | | X | |
| LYARD Céline | | | X | |
| MAILLET Jacques | X | | | |
| MERLE Alexandre | X | | | |
| MOLLEX Mylène | | | X | |
| MUGNIER Allison | | | X | |
| PIEDVACHE Gaëtan | X | | | |
| TRUCHE Nadine | X | | | |

A été nommé secrétaire de séance : Nicole PARIS

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :



RAPPELLE la procédure de publicité et de mise en concurrence engagée afin de retenir un maître d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire de Serrières en Chautagne et du passage sur géothermie de l'école et de l'espace De Fortis (procédure adaptée).

EXPOSE qu'à l'issue de la date limite pour remettre une offre, le 30 avril 2025, 2 dossiers ont été déposés via le profil acheteur marchés-sécurisés.

EXPOSE que comme le permettait le règlement de consultation, une audition des trois offres les mieux classées a eu lieu le 23 mai 2025. A l'issue de cette audition, un rapport d'analyse des offres a été remis à la commune par l'AMO A3 SEREBA, comprenant une proposition de classement.

EXPOSE qu'à l'issue de cette phase de négociation c'est la société La Cordée Architectes qui est classée première en application des critères de sélection des offres prévus au règlement de consultation :

| N° | Description | Pondération |
|---|--|-------------|
| 1 | Prix <i>Noté au moyen de la formule suivante : (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre analysée) * 40</i> | 40 |
| 2 | Valeur technique | 60 |
| 2.1 | Appréciation de la compréhension des enjeux techniques et environnementaux par le candidat | 10 |
| 2.2 | Appréciation de la méthodologie proposée par le candidat (organisation, planning, phases, intervention en milieu scolaire en activité, volets techniques et énergétiques, ...) | 25 |
| 2.3 | Appréciation de la pertinence du groupement composé (moyens humains, adéquation des compétences aux enjeux du projet) | 10 |
| 2.4 | Appréciation des références des membres du groupement sur des opérations similaires (références similaires au projet, références communes aux membres du groupement, ...) | 15 |
| Pondération totale des critères d'attribution : | | 100 |

PROPOSE d'attribuer le marché objet de la présente délibération à la société La Cordée Architectes pour un montant prévisionnel total 75 952.50 € soit 9.50% d'honoraire.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu les Articles du code de la commande publique relative à la procédure adaptée de passation des marchés publics, notamment l'Article R. 2123-1, 1°,

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu l'offre du candidat La Cordée Architectes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✦ **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire de Serrières en Chautagne et du passage sur géothermie de l'école et de l'espace De Fortis à la société La Cordée Architectes, pour le montant prévisionnel de 75 952.50 € HT.
- ✦ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché avec la société La Cordée Architectes et tous les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 05 juin 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 06 juin 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 06 juin 2025.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance
Nicole PARIS